



**Information des citoyens, article 107 de la loi NOTRe**

**Présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au budget primitif 2017**

**Cette note sera publiée sur le site internet de la Commune à l'issue du vote**

## Budget Primitif principal 2017

Le résultat de clôture 2016 présente un excédent de fonctionnement de 6887 427.10€ ( pages 4b 4d ) et un déficit d'investissement de 43 588.43€.(pages 4b 4d).

Compte tenu des restes à réaliser en dépenses de 281 116.24€, et du déficit d'investissement, il a été affecté en investissement 324 704.67 € pour couvrir le déficit total, au compte 1068. Cette somme a été prélevée sur l'excédent de fonctionnement. Le solde de 6 562 722.43 € a été reporté en excédent de fonctionnement.

Ainsi le budget primitif de la ville s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 18 949 378.75€ ( pages 6-7-11-13-15-17-19 ) et en investissement à hauteur de 8 239 728,81€ ( pages 6-9-10-11-13-21-23)  
Le montant des restes à réaliser s'élève à 281 116.24€, page 4 e,

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 15 :

Chapitre 011 :

les charges à caractère général sont estimés à 3 454 300 €.

Les libellés des comptes sont détaillés et précis. Une précision concernant le compte 611 prestations de service : outre le traitement des déchets par la SITA, l'entretien des espaces verts, 85 000.00€ sont provisionnés pour le retrait des tôles amiantes et la mise en sécurité du bâtiment des services techniques, suite à l'incendie.

Chapitre 012 :

les charges de personnel sont estimés à 6 540 300€. (augmentation de l'indice, augmentation des cotisations, avancement grade, promotion interne, échelon, recrutement.....). Le montant affecté au compte 6475 a augmenté, en effet, en plus des frais liés à la médecine du travail, les frais médicaux liés aux agents seront désormais payés dans ce compte, au lieu du compte 6226 , chapitre 011 (honoraires).

Page 16 :

Chapitre 014 :

Les atténuations de produits s'élèvent à 540 282.00€, il s'agit du versement au Fonds National de Garantie Individuelles des Ressources, ainsi que du paiement de l'attribution de compensation à la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

Chapitre 65 :

le montant des autres charges de gestion courante, sont estimés à 680 800.00€

il comprend pour l'essentiel:

les indemnités et cotisations des élus,

les créances irrécouvrables, et admissions non valeurs.

les participations de la commune, notamment au SIVOM de la Gohelle, pour la participation aux frais de fonctionnement, la redevance du traitement des déchets payés à Artois COMM.

Les participations réglées aux autres communes pour les élèves noeuxois (classe de découverte....)

les subventions au CCAS et aux associations

Chapitre 66 :

le montant des charges financières est estimé à 356 000.00€,

Il s'agit des intérêts des emprunts, des Intérêts Courus Non Echus (des intérêts à payer entre la période de l'encaissement de l'emprunt et du paiement de la première échéance.)

Chapitre 67 :

les charges exceptionnelles sont estimées à 1 167 100.00€ dont :

\*87 000€ de subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget CAHL,

\*10 060€ de subvention d'équilibre de fonctionnement pour le budget BI,

\* et 1 043 940.00€ pour les budgets urbanisme répartis comme suit : « lac » 113 500.00€, « paradis » 35 000€, « haut verson » 147 100, « urbanisme » 247 442.31€, 499 665.00€ pour « voltaire »

Chapitre 68 :

Compte 6817 :

15 000.00€ ont été prévues au titre des provisions, notamment pour couvrir les restes à recouvrer (titres

non réglées), et régulariser les admissions non valeurs, dans le cadre de l'amélioration de la qualité comptable.

Compte 6875 : la provision concerne la procédure civile lancée contre la commune suite à l'accident de ski survenu au stade de glisse de Loisinord en 2009.

Le virement de section s'élève 5 650 716.75€, il s'agit d'une dépense de fonctionnement compte 023 (page 16) et d'une recette d'investissement, compte 021 (page 22)

Quant aux dotations aux amortissements : pour 539 880.00€, il s'agit d'une écriture d'ordre qui s'équilibre : en dépense de fonctionnement, compte 6811 (page 16) et en recette d'investissement compte 28 (page 22).

Le détail des écritures d'ordre est en page 23 bis.

B/ pour les recettes :

Page 18 :

Chapitre 013 :

les atténuations de charge sont estimées à 254 000.00 €, il s'agit d'avoirs et essentiellement des remboursements sur salaires.(maladie, congé de paternité, remboursement salaires du budget SAD, CAHL..)

Chapitre 70 :

le produit des services ( les recettes issues des régies : cantine, croc école, crèche, redevance d'occupation du domaine public :marché de Noël.....) est estimé à 429 850.00 €

Chapitre 73 :

Le montant prévisionnel des impôts et taxes est de 4 967 059.96€

La notification prévisionnelle des bases est reprise au début du Budget. Les taux de 2017 ont été appliqués aux bases soit :

Taxe habitation : 8.89%

Taxe foncière Bâtie : 35.49%

Taxe foncière non Bâtie : 90.56%, pour un montant espéré de 4 006 199.96€.

Le compte 73212 est estimé à 200 000.00€, il correspond la dotation de solidarité communautaire.

Le compte 73223 estimé pour 400 000€, pour le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales.

Le compte 7328 : pour 76 860€, correspond à l'attribution de compensation d'Artois Comm, pour les années 2014 et 2015.

Le compte 7351 : la taxe d'électricité est estimée à 180 000.00€

Le compte 7368 : 4 000.00€, pour la taxe sur la publicité extérieure.

Le compte 7381 : 100 000.00€, pour les droits de mutation.

Chapitre 74 :

Le montant des dotations et participations est estimé à 6 290 537.00€. Pour l'essentiel : les dotations de l'Etat, les aides aux emplois d'avenir et les contrats uniques d'insertion, les redevances scolaires, la participation de la ville de Labourse au centre aéré, les subventions

de la CAF, les allocations compensatrices, les dotations pour le recensement et les titres sécurisés,

les aides pour l'aménagement des rythmes scolaires : compte 7488, 78 000.00 ont été provisionné pour le paiement du solde pour l'année scolaire 2016.2017.

Chapitre 75 :

Quant aux autres produits de gestion courante, composé des revenus des immeubles et des fermages, il est estimé à 84 000€.

Chapitre 76 :

Compte 761 : pour 127 459,50€, il s'agit de la participation du budget BI au paiement des intérêts de l'emprunt, et du remboursement par la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane des emprunts supportés par Loisinord.

Chapitre 77 :

les produits exceptionnels divers pour 65 000.00€, ils comprennent essentiellement les remboursements des sinistres et le remboursement du à la ville pour la « Maison du parc ».

Page 19 :

Les opérations d'ordre chapitre 042, pour 168 749.86€, représente les travaux en régie et

l'amortissement des subventions, le détail se trouve page 23 bis.  
Le résultat de fonctionnement de 6 562 722.43€ est repris au compte 002.(page 19)  
Page 20

Quant à la section d'investissement :

A/ pour les dépenses :

Chapitre 20 :

Le montant des dépenses des immobilisations incorporelles est estimé à 339 800.00€ : il s'agit ,pour l'essentiel, des frais d'insertion dans les journaux d'annonces légales (BOAMP, Voix du nord....) pour des marchés d'investissement, des frais d'étude pour la médiathèque, des droits de licence, brevets..., notamment pour le passage à la dématérialisation totale.

Chapitre 204 :

le montant des subventions d'équipement versées est estimé à 295 360.00€, il s'agit du paiement en capital de l'emprunt du SIVOM, de la participation de la commune pour la construction de la maison du parc à Beuvry, ainsi que la subvention d'équipement versée au budget BI, pour l'achat du bâtiment « les demi lunes »

Chapitre 21 :

Le montant des immobilisations corporelles est estimé à 3 612 991.70€

Pour l'essentiel : (voir DOB)

Acquisition de terrains nus et bâtis, pour 1 150 000.00€

Entretien des bâtiments, marché à bons de commande pour la réparation des voiries, la numérisation des écoles primaires, les jardins partagés, le désamiantage et remplacement de la toiture pour le bâtiment « des chiens de défense », protection anti pigeons sur la façade de l'Eglise St martin, clôture logement du cimetière rue du Cameroun, porte à l'état civil, mise en sécurité des équipements sportifs.

travaux d'investissement : marché de chauffe

Achat de véhicules : 2 véhicules électriques, 2 véhicules utilitaires, un camion 13.5 tonnes, et une balayeuse.

Divers matériels pour les festivités : chaises, barrières, claustrats, grilles, tentes.

Matériel nécessaire pour les services techniques : station de lavage, élévateur, outillage, groupe électrogène, mono brosses.

Travaux éclairage public

Mobilier, matériel informatique...

Entretien des réseaux, notamment incendie.

Cuisine au foyer Prévert

Chapitre 23 : pour 2 668 355.96€

Compte 2313 : dépenses de constructions : 1 272 355.96€.

Pour l'essentiel : (voir le dob)

travaux d'économie d'énergie

Fin de rénovation de l'école Marie CURIE, suite à la fusion avec l'école PERGAUD

Travaux des services techniques

Rénovation de bâtiments : facade mairie, mis en en accessibilité, 1ère phase Eglise St Barbe.

Travaux espaces cinéraires.

Réfection de la terrasse Centre BRASSENS

Compte 2315 : installation, matériel et outillage technique, pour 1 396 000,00 €

Pour l'essentiel :

Travaux réfection rue de Bully et sentier de la gare.

Elargissement impasse d'Arras,

Démolition et travaux pour création de parkings drainants,

Giratoire rue de l'Egalité.

Chapitre 16 :

Le compte 1641, c'est-à-dire l'annuité en capital s'élève à 827 000.00€.

Chapitre 040 :168 749.86€

Il s'agit d'écritures d'ordre : travaux en régie et amortissement des subventions d'équipement. (dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette de fonctionnement chapitre 042 page 19)

Chapitre 041 : 2 766.62€

Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concerne le transfert des écritures du compte 2031 (études),dépense

d'investissement qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page 23)

Page 21 :

Le montant des restes à réaliser est rappelé : 281 116.24€, ainsi que le résultat d'investissement au compte 001 : 43 588.43€

B/ pour les recettes :

page 22

Chapitre 13 : pour 239 300.00€

Il s'agit des subventions d'investissement , n'ont été inscrites que les recettes pour lesquelles la ville a reçu une notification :

100 000.00€ du département pour le giratoire rue de l'Egalité.

28 430.00€ de fonds de concours, réhabilitation bâtiment communal pour la création d'une maison des citoyens,rue Léon blum

50 870.00€, pour les travaux de fusion des écoles Curie et Pergaud.

Et 60 000.00€, pour les amendes de police.

Compte 1641 : un emprunt de 1 000 000.00 € a été provisionné.

Chapitre 10 : pour 584 704.67€

Compte 10222 : le FCTVA est estimé à 160 000.00€.

Compte 10226 : la Taxe d'aménagement estimé à 100 000.00€.

Compte 1068 : il s'agit de l'affectation de résultat pour couvrir le déficit d'investissement, qui est de 324 704.67€.

Chapitre 27 : 222 360.77€

il s'agit de la participation du budget et BI au paiement du capital de l'emprunt, et le remboursement par l'intercommunalité des emprunts supportés par Loisinord.

Le virement de section s'élève 5 650 716.75€, et d'une recette d'investissement, compte 021 (page 22) et d'une dépense de fonctionnement, compte 023 (page 16)

Chapitre 040 : pour 539 880.00€

Il s'agit d'écritures d'ordre, recettes d'ordre d'investissement, qui s'équilibrent avec le chapitre 042, dépense de fonctionnement (page 16).

Chapitre 041 : 2 766.62€

Il s'agit d'écritures d'ordre, qui concerne le transfert des écritures du compte 2031 (études), dépense d'investissement qui s'équilibre avec une recette d'investissement (page 23)

L'encours de dette du budget principal est de 9.007.796,86 euros.

#### **Budget Centre d'Animations et d'Hébergement Loisinord :**

Le résultat de clôture 2016 présente un excédent de fonctionnement de 59 735.80€ ( pages 3b 3d )et un excédent d'investissement de 220 862.60€.(pages 3b 3d)

Ainsi le budget primitif du CAHL s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 239 441.80€ ( pages 4-5-12-13-14 ) et en investissement à hauteur de 252 104.40€ ( pages 4 -7-8-9-10-15-16).

Le montant des restes à réaliser s'élève à 1 450.00€ , page 3 e, (aquisition de défibrillateurs)

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 12 :

Chapitre 011 :

Les charges à caractères général sont estimées à 130 000.00€

Chapitre 012 :

Le montant des charges de personnel, reversé au budget principal, sont estimés à 72 200.00€

Chapitre 65 :

Les autres charges de gestion courante ont été provisionnées pour 5000.00€, il s'agit des créances éteintes ou admissions en non-valeur.

Chapitre 67 :

1 000.00€ ont été provisionnés pour des annulations de titres sur exercice antérieur, le cas échéant.

Le chapitre 042 :

Le montant des amortissements s'élève à 31 241.80€

Il s'agit d'une opération d'ordre : dépense de fonctionnement au compte 6811 et recette d'investissement au compte 28, chapitre 040(page 16).  
Le détail des écritures d'ordre est précisé à la page 17 bis.

B/ pour les recettes :

Page 14:

Chapitre 70 : le montant des recettes d'exploitation est estimé à 74 000.00€.

Chapitre 74 : 87 000.00€ ont été provisionnés. Il s'agit de la subvention d'équilibre, subvention estimée sur la base des dépenses prévues pour 2017. Elle sera ajustée en fin d'année, au vue des dépenses réellement effectuées.

Page 14 :

Chapitre 042 : pour 18 706.00€

Il s'agit d'écriture d'ordre dont le détail est repris page 17 bis, (amortissement des subventions). : recette en fonctionnement, chapitre 042, et dépense d'investissement : chapitre 040, page 15.

Le montant de l'excédent de fonctionnement est repris au compte 002 pour 59 735.80€.

Quant à la section d'investissement :

page 15

A/ pour les dépenses :

Chapitre 21 : 131 948.40€ ont été provisionné, pour les acquisitions.

Chapitre 23 :

100 000€ ont été provisionné pour des travaux, le cas échéant. Des travaux au niveau de la terrasse sont prévus pour 36 000.00€.

Chapitre 040 :

Il s'agit d'écriture d'ordre dont le détail est repris page 17 bis, (amortissement des subventions). : recette en fonctionnement, chapitre 042, et dépense d'investissement : chapitre 040, page 15.

B/ pour les recettes :

Page 16 :

Le montant des amortissements est de 31 241.80€.

Le montant de l'excédent d'investissement : 220 862.60€ est repris au comte 001.

### **Budget urbanisme et lotissement**

Le budget urbanisme et lotissement sera fermé à l'issue des dernières opérations financières et patrimoniales.

Le résultat de clôture de 2016 se solde par un déficit de fonctionnement de 667.542,31€ et par un excédent d'investissement de 392.094.81€. Les résultats sont repris au budget primitif.

Le budget primitif de l'urbanisme s'équilibre en fonctionnement à hauteur 667.542,31€ par une subvention du budget principal de 247 442,31 euros et en investissement à hauteur de 392 094.81 €.

### **Budget lotissement Voltaire**

Le budget lotissement Voltaire supportera en 2017 les coûts d'acquisition et d'études du lotissement communal.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 999.330€ par une subvention du budget principal de 499 665 euros et en investissement à hauteur de 1.089.655 €.

### **Budget lotissement Hautverson**

Le budget lotissement Hautverson supportera en 2017 les coûts d'acquisition et d'études du lotissement communal.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 294.200€ par une subvention du budget principal de 147.100 euros et en investissement à hauteur de 147.100 €.

### **Budget lotissement du Lac**

Le budget lotissement du Lac

Il supportera en 2017 les coûts d'acquisition et d'études du lotissement communal.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à hauteur 227.000€ par une subvention du budget

principal de 113.500 euros et en investissement à hauteur de 113.500 €.

### **Budget lotissement du paradis**

Le budget lotissement du paradis supportera en 2017 les coûts d'acquisition et d'études du lotissement communal.

Le budget primitif s'équilibre en fonctionnement à hauteur 70.000€ par une subvention du budget principal de 35.000 euros et en investissement à hauteur de 35.000 €.

### **Budget primitif du service des eaux**

Le résultat de clôture 2016 présente un excédent de fonctionnement de 55 118.92€ (page 3b 3d) et un déficit d'investissement de 6 302.09€. (page 3b 3d)

Ainsi le budget primitif du service des eaux s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 217 918.10 € ( pages 4-5-12-13 ) et en investissement à hauteur de 133 620.19 € ( pages 4 -7-14-15)

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 12 :

Chapitre 011 :

Les charges à caractère général sont estimés à 72 500.00€, 500.00€ ont été provisionné pour l'assurance du château d'eau et 72 000.00 €, pour l'étude pour le renouvellement du service public de distribution de l'eau.

Chapitre 66 : les charges financières s'élèvent à 18 100,00€

Il s'agit du montant des intérêts de l'emprunt à régler et des Intérêts Courus Non Echus.

Le chapitre 042 :

Le montant des amortissements s'élève à 68 800.00€

Il s'agit d'une opération d'ordre : dépense de fonctionnement au compte 6811 et recette d'investissement au compte 28, chapitre 040(page 15).

Le détail des écritures d'ordre est précisé à la page 16 bis.

B/ pour les recettes :

Page 13 :

Chapitre 75 :

Compte 751 : il s'agit des redevances d'occupation du domaine public, à savoir, les antennes posées sur le château d'eau, pour 89 390.27€ (Bouygues pour une redevance de 2017 à 2029, Orange pour une redevance de 2017 à 2027)

Le compte 757 : pour 70 000.00 €, il s'agit du reversement de la taxe communale par la SAUR. En 2017 sera versée la redevance pour 2016.

Chapitre 042 : pour 9 711.00€

Il s'agit d'écriture d'ordre dont le détail est repris page 16 bis, (amortissement des subventions). : recette en fonctionnement, chapitre 042, et dépense d'investissement : chapitre 040, page 14.

Le résultat de clôture et repris au compte 002 pour 48 816.83€

Quant à la section d'investissement :

A/ pour les dépenses :

page 14

Chapitre 23 :

49 607.10€ ont été provisionné pour des travaux, le cas échéant.

Chapitre 16 :

Le montant du capital de l'emprunt à rembourser pour 2017 s'élève à 68 000.00€.

Le résultat de clôture est repris au compte 001, pour 6 302.09€

B/ pour les recettes :

Page 15 :

Le compte 1068, pour 6 302.09€, il s'agit de l'affectation pour couvrir le déficit de d'investissement.

L'encours de dette de ce budget est de 453.911,09 euros.

### **Budget bâtiments industriels**

Le résultat de clôture de 2016 se solde par un excédent de fonctionnement de 170.075,62€ et par un déficit d'investissement de 156.179,78 euros.

Les résultats sont repris au budget primitif.

Le résultat de clôture 2016 présente un excédent de fonctionnement de 170 075,62€ (pages 4b, 4d) et un déficit d'investissement de 156 179,78€.(pages 4b, 4d).

Ainsi le budget primitif bâtiments industriels s'équilibre en fonctionnement à hauteur de 60 255,84€ ( pages 6-7-11-13-15-17 ) et en investissement à hauteur de 606 899,78€ ( pages 4 -9-10-11-13-18-19).

Quant à la section de fonctionnement :

A/ pour les dépenses :

Page 15 :

Chapitre 011 :

Les charges à caractères général sont estimées à 35 595,84€

Chapitre 65 :

Les autres charges de gestion courante ont été provisionnées pour 6 100,00€, il s'agit des créances éteintes ou admissions en non-valeur.

Chapitre 66 :

Les charges financières pour un montant de 4 200,00€, sont le remboursement des intérêts d'emprunts à la ville.

Chapitre 67 :

4 000.00€ ont été provisionnés pour des annulations de titres sur exercice antérieur, le cas échéant.

Chapitre 023 :

10 360,00 € ont été approvisionné pour couvrir le capital d'emprunt.

B/ pour les recettes :

Page 17:

Chapitre 74 : 10 360,00€ ont été provisionnés. Il s'agit de la subvention d'équilibre en fonctionnement afin de couvrir le capital de l'emprunt comme précédemment évoqué dans le chapitre 23.

Chapitre 75 :

Il s'agit des revenus sur immeubles estimés à 36 000,00 €.

Le montant du solde de l'excédent de fonctionnement est repris au compte 002 pour 13 895,84€.

Quant à la section d'investissement :

page 15

A/ pour les dépenses :

Chapitre 21 : 440 360,00€ ont été provisionné, pour les acquisitions.

Chapitre 16 :

10 360,00€ ont été provisionné pour l'emprunt.

B/ pour les recettes :

Page 19 :

Chapitre 13 :

Il s'agit d'une subvention de la commune pour l'acquisition de bâtiment (demi-lune rue Lavoisier) à hauteur de 250 360,00€.

Chapitre 10 :

156 179,78€ ont été reporté en effet, ce montant est l'excédent de fonctionnement repris au budget.

Chapitre 024 :

Il s'agit de la vente du bâtiment du secours populaire pour 190 000,00 €

Chapitre 021 :

10 360,00€ par le virement de section de fonctionnement comme précédemment évoqué par le chapitre 023 en dépenses de fonctionnement

Par suite à des renégociations d'emprunts successives regroupant des emprunts des budgets Ville, et



Bâtiments Industriels, il y a lieu de constater le regroupement des capitaux restants dus sur le budget ville et de prévoir une participation du budget annexe en capital et intérêts soit 6,06% pour des montants correspondants de 10 179,78 euros en capital et 4 199,50 euros en intérêts.